

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1419

présenté par

Mme Bechtel, M. Hutin et M. Laurent

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Après le mot :

« protecteur »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 242 :

« aux élèves, aux enseignants ainsi qu'à tous les acteurs intervenant dans l'école ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

D'une part, les enseignants et tous les acteurs qui interviennent à l'école sont victimes de la même violence que leurs élèves. Il convient d'en tirer les conséquences. D'autre part, le mot « citoyen » n'a ici aucune portée particulière.